



Arnaque culture et formation de secrétaire médicale

Par Visiteur

Bonjour,
ma fille avait décidé de suivre une formation de secrétaire médicale avec Culture et Formation.
Depuis, elle a quitté le domicile familial pour aller voler de ses propres ailes
elle a également changé de secteur professionnel (dans le BTP), et a bien sûr stoppé sa formation par manque de temps et de motivation (pourquoi continuer a suivre une formation dans un secteur qui ne l'intéresse plus), et surtout parce que cette formation n'est pas reconnue par l'état
j'ai donc décidé de stopper les prélèvements mensuels (c'est nous qui payons la formation)
depuis, Culture et Formation ne cesse de nous harceler, exigeant même le paiement total de ce qu'il reste à régler (1400 euros)
de quels moyens d'action disposons-nous?
merci d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

Depuis, elle a quitté le domicile familial pour aller voler de ses propres ailes
elle a également changé de secteur professionnel (dans le BTP), et a bien sûr stoppé sa formation par manque de temps et de motivation (pourquoi continuer a suivre une formation dans un secteur qui ne l'intéresse plus), et surtout parce que cette formation n'est pas reconnue par l'état
j'ai donc décidé de stopper les prélèvements mensuels (c'est nous qui payons la formation)
depuis, Culture et Formation ne cesse de nous harceler, exigeant même le paiement total de ce qu'il reste à régler (1400 euros)
de quels moyens d'action disposons-nous?

L'organisme de Culture et formation a bien raison juridiquement.

En effet, conformément à l'article 1134 du Code civil, les contrats concluent engagent les deux parties. Tandis que Culture et formation doit assurer sa prestation, vous êtes, pour votre part, tenu au paiement.

Or, un contrat ne peut être résilié qu'en cas de faute de l'une des parties ou en cas d'accord mutuel des parties. Ici, Culture et formation semble n'avoir commis aucune faute et ils ne sont visiblement pas d'accords pour rompre le contrat à l'amiable.

Ils peuvent donc exiger le bon paiement de l'intégralité de la prestation, quand bien même votre fille ne veut plus suivre la formation.

Très cordialement.